

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2020

**PRESENTS** : Messieurs VIRONNEAU Jean-Philippe – CAURRAZE Joël – BIERRE François - DEBENAIS Jean-Marie – DAVID Alain – EYMAS David - ROUMEGOUX Laurent - MESTADIER William. Mmes LACOSTE Marie-Flor – BONNIN Elodie - LAJUS Priscilla

**EXCUSE** : M. VISCARDI Aurélien donne pouvoir à M. EYMAS Davis.  
M. YVON Thibaud donne pouvoir à Mme LACOSTE Marie-Flor.  
Mme TAUZIN Valérie donne pouvoir à M. CAURRAZE Joël

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Marie-Flor

Le procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2021 est adopté à l'unanimité

La séance est ouverte

### **DELIBERATION 1 : CONVENTION PORTANT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités locales :

Considérant le cadre liant les communes de SAINT MARTIN DU BOIS et SAVIGNAC DE L'ISLE au sein du regroupement pédagogique intercommunal du Bois de l'Isle créé en 1991 par L'inspection Académique de la Gironde.

Considérant la convention établie en 2016 statuant sur les principes de répartition des charges de gestion.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une convention adaptée aux nouvelles réalités démographiques des communes membres.

Considérant la présentation de la nouvelle convention relative aux modalités de gestion des services indispensables au fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du Bois de l'Isle

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à signer la nouvelle convention du RPI du bois de l'Isle.

VOTE : A L'unanimité

### **DELIBERATION 2 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE**

M. le Maire présente un contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie de la commune.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la commune avec AGUR.

DEMANDE que le contrôle annuel soit consigné dans un cahier qui restera en mairie.

Le coût est de 54€/an.

VOTE : A L'unanimité

### **DELIBERATION 3 : Vente d'un terrain d'une administrée à la commune**

M. Le maire expose au conseil municipal la proposition d'une administrée concernant la vente de la parcelle WA n° 109 au lieu-dit Le Bourg à la commune.

La superficie de la parcelle est de 6060m<sup>2</sup>

Son prix est fixé à 6000€

Cette vente s'accompagnera du don de l'administrée à la commune des parcelles WA n° 2 au Lieu-dit « Tertre de Saint Ciers Sud » et la parcelle WB n°52 au lieu-dit « Tertre de Saint Ciers Nord »

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :  
AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'achat de cette parcelle et à signer l'acte officiel d'achat.

VOTE : A L'unanimité

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

### **COMMISSION URBANISME**

Mme Lacoste informe le conseil municipal que le règlement des lotissements est toujours en vigueur. En effet, la commune étant « en carte communale » les règlements concernant les lotissements ne sont pas caduques au bout de 10 ans.

### **COMMISSION VIE LOCALE**

M Debenais présente au conseil municipal plusieurs propositions d'achat concernant des illuminations.

Il précise qu'il est intéressant de les acheter au premier trimestre de l'année car ainsi la commune peut bénéficier de remises.

Deux propositions sont retenues par le conseil municipal :

- L'achat de la guirlande lumineuse et du pain d'épice posés cette année sur la salle des fêtes
- L'achat de 6 illuminations blanches destinées aux lampadaires du bourg pour un montant de 1101,6€

### **COMMISSION BATIMENT**

M Caurraze informe le conseil municipal des travaux réalisés dans la commune.

- Deux plafonds des classes de l'école ont été refaits, les deux autres seront refaits pendant les vacances d'avril.
- Les travaux d'électrification de l'atelier municipal de la résidence Saint Martin ont été réalisés.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

M Caurraze informe le conseil municipal de la possibilité de l'achat d'un logiciel permettant la dématérialisation de la gestion documentaire du secrétariat. (Zendoc)

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

### **SIVU**

M. Roumegoux expose au conseil municipal la réunion du 12/02/2021 du SIVU.

Ordre du jour : Validation des comptes

- Brumisateurs pour le chenil (11000€)
- Chemin d'accès (15000€)
- Construction (138000€)
- Instruction technique (1500€)

Budget voté

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'achat d'un ordinateur pour le secrétariat.

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un plan de relance du gouvernement concernant plusieurs secteurs parmi lesquels les cantines (achat de matériel) et les ponts.

M. David demande au conseil municipal de réfléchir quant à l'installation d'un défibrillateur.